

**PROCES-VERBAL
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL****Séance N° 01 du 15 février 2018**

Sous la Présidence de M. Claude BEBON, Maire

Conseillers élus : 15 en fonction : 15 présents : 14 représentés : -

Présents : Mme STURTZER Myriam, M. WENDLING Jean-Paul, Mme LANOIX Gabrielle, adjoints, M. METTER Joseph, Mme DONATI Sabine, Mme SEIBERT Estelle, M. CELKA Christophe, Mme SIMON Frédérique, M. ROCHE Nicolas, Mme REYMANN Anne, M. SCHALCK Marc, Mme MEHL Véronique, M. KRAENNER Roland.

Absent excusé : M. SIMON Edmond

N° 2018-01 : Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance n° 07 du 21 décembre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- adopte à l'unanimité ce procès-verbal.

N° 2018-02 : Contrat départemental de développement territorial et humain

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Nord ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

Exposé des motifs :

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Nord sont les suivants :

- Accompagner l'industrie de demain
- Développer le thermalisme et le tourisme
- Faire de la culture un réel levier d'attractivité
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des collectivités locales,

Vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017

Vu le projet de contrat de développement territorial et humain du territoire d'action Nord ;

Considérant l'intérêt pour la commune de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin

décide :

- **d'approuver** le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :
 - les enjeux prioritaires du territoire d'action Nord ;
 - les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;
 - les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.
- **de charger** Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

N° 2018-03 : Cession de terrain Impasse des Pinsons à Dauendorf

La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section 64 n°289 d'une superficie totale de 23,06 ares, constituant la rue des Rossignols et l'impasse des Pinsons. Elle est intégrée à la voirie publique communale.

Monsieur SCHOENEL Olivier d'une part et Monsieur KLINGLER Sébastien d'autre part, propriétaires riverains, ont fait connaître leur intérêt pour acquérir deux emprises à détacher de cette parcelle qui constitue une dépendance de voirie à usage d'espace vert. Cette dernière ne présentant plus d'intérêt pour la commune, il est donc proposé de procéder à sa cession.

Un accord est intervenu avec :

- D'une part, M. et Mme SCHOENEL Olivier, sur la cession d'une emprise de terrain à détacher de la parcelle cadastrée section 64 n° 289 d'une superficie d'environ 0.125 are (à préciser par procès-verbal d'arpentage), moyennant le prix de 3650,- € l'are TTC, les frais de géomètre et d'acte étant à la charge de l'acquéreur ;
- D'autre part, M. et Mme KLINGLER Sébastien, sur la cession d'une emprise de terrain à détacher de la parcelle cadastrée section 64 n° 289 d'une superficie d'environ 0.125 are (à préciser par procès-verbal d'arpentage), moyennant le prix de 3650,- € l'are TTC, les frais de géomètre et d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

De plus, cet immeuble est intégré au domaine public communal. La cession n'ayant pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, l'enquête publique préalable à la cession n'est pas nécessaire. Ainsi, l'emprise à céder a été fermée à l'usage direct du public depuis le 14 février 2018. Il est donc constaté la désaffectation de cet immeuble du domaine public communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **CONSTATE** la désaffectation des emprises à détacher de la parcelle cadastrée section 64 n° 289 d'une superficie totale de 23,06 ares sis Impasse des Pinsons à Dauendorf, d'une superficie d'environ 0.25 ares (à préciser par procès-verbal d'arpentage).
- **DECIDE** le déclassement desdites emprises.
- **DECIDE** la cession des emprises à détacher de la parcelle cadastrée section 64 n°289 à :
 - d'une part, M. et Mme SCHOENEL Olivier pour une superficie de d'environ 0.125 are (à préciser par procès-verbal d'arpentage), moyennant le prix de 3650,- € l'are TTC, les frais de géomètre et d'acte étant à la charge de l'acquéreur ;
 - d'autre part, M. et Mme KLINGLER Sébastien pour une superficie d'environ 0.125 are (à préciser par procès-verbal d'arpentage), moyennant le prix de 3650,- € l'are TTC, les frais de géomètre et d'acte étant à la charge de l'acquéreur.
- **CHARGE** le Maire de toutes les formalités.

N° 2018-04 : Subventions pour l'année 2018

Sur proposition du Maire et après discussion, le **Conseil Municipal décide à l'unanimité**, de reconduire les modalités d'attribution en vigueur des subventions annuelles pour les associations. Le forfait tient compte d'un forfait de base et du nombre de manifestations annuelles organisées par les associations, selon le tableau en annexe. La subvention est limitée à un maximum de 6 manifestations par an, par association et dans la limite de l'enveloppe budgétaire de 6000,- € par an.

Les subventions pour l'année 2018 sont réparties comme suit :

- 500 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Dauendorf ;
- 700 € à la Société de Musique "Concordia" de Dauendorf ;
- 600 € à la Chorale de Dauendorf ;
- 650 € à l'Association "Neubourg-Loisirs" ;
- 250 € à la Chorale de Neubourg ;
- 1100 € au Football-Club de Dauendorf ;
- 750 € au Groupe Folklorique de Dauendorf ;
- 80 € au Gym-Club section « Rand'Oxygène » de Dauendorf ;
- 300 € à l'association de bricolage d'Majstub de Dauendorf.
- 550 € à l'association APE de Dauendorf-Neubourg

- charge Monsieur le Maire de faire émettre les mandats en question ;
- les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif de l'exercice 2018.

N° 2018-05 : Subvention spécifique au Football-club de Dauendorf

Sur proposition du Maire et après discussion, le **Conseil Municipal** décide d'attribuer, comme l'année dernière, une subvention spécifique au Football-Club de Dauendorf à hauteur de 1 200,- € destinée à l'entretien des terrains.

- charge Monsieur le Maire de faire émettre le mandat en question

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif de l'exercice 2018

N° 2018-06 : Orientations budgétaires 2018 et prévisions d'investissements 2018

Bien que non obligatoire dans les communes comprenant moins de 3500 habitants, Monsieur le Maire présente aux conseillers les orientations budgétaires 2018, en vue de la préparation de la séance budgétaire fixée au 05 avril prochain. Les grandes orientations du budget 2018 peuvent être résumées de la manière suivante :

- Baisse prévisionnelle des recettes de fonctionnement, conséquence de la poursuite de la baisse de la DGF.
- Volonté politique de ne pas augmenter les taux des taxes communales en 2018.
- Des projets d'investissement 2018 proposés : travaux d'aménagement et de sécurisation de l'entrée du village route de Neubourg à Dauendorf, lancement du lotissement communal à Neubourg
- Il détaille également l'ensemble des autres prévisions d'investissement 2018, en précisant l'inscription d'une ligne budgétaire pour le projet d'une salle multifonctionnelle.

Il rappelle que l'endettement de notre commune au 01/01/2018 s'élève à 1 103 159,08 € ; avec une échéance annuelle en capital 2018 de 82 066.71 €.

Le Conseil Municipal, prend acte du rapport d'orientation budgétaire 2018, et des prévisions d'investissement pour l'année en cours.

Délibérations rendues exécutoires le 15 février 2018

Transmises à la Sous-Préfecture le 16 février 2018

Publiées le 16 février 2018

Le Maire :

